

COMMUNE  
DE  
SALLESPISSE  
64300

D09/09/11b



N° 33  
N° 2011-25

Réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
Conseil : 14  
Présents : 11  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille onze le neuf septembre à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur FOURCADE Yves, Maire

**Etaient présents :** MM. FOURCADE, LARTIGUE, GRINET,  
LAPEYRE JC, CAMGUILHEM M.F., LAHITTE, ZUBIETA,  
SAINTE-CLUQUE, TROUILH, CONEJERO, BONIFACE MH

**Absents excusés :** MM DUCLOS S., CAZENAVE A,

**Absent :** M. CAMGUILHEM F.

Mme DUCLOS S. donne procuration à M<sup>me</sup> CAMGUILHEM  
M. CAZENAVE A. donne procuration à M. LARTIGUE C..  
Secrétaire de séance Mme LAHITTE Corinne.

**OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.33161 et  
suivants ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**D'INSTITUER**

d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe  
d'aménagement au taux de 2%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit  
jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le  
département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

SALLESPISSE, le 09 Septembre 2011

Le Maire :

Yves FOURCADE

